

L'Académie Louvain, c'est l'association de 4 universités : les Facultés universitaires catholiques de Mons (FUCAM), les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (FUNDP), les Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL) et l'Université catholique de Louvain (UCL).

Un règlement doctoral commun a été mis en place visant à harmoniser les procédures entre départements, facultés et universités membres de l'Académie.

Obtenir un doctorat de l'Académie 'Louvain, c'est bénéficier :

- d'une **diversité d'encadrement** : le système permet une co-promotion d'un doctorant qui favorise la mixité et la richesse de l'apprentissage ;
- d'une **offre de parcours doctoral diversifiée** : les champs disciplinaires sont multiples et les intervenants nombreux.
- d'un **cursus transparent** : le parcours du doctorant est géré par un règlement unique qui garantit une évaluation équitable

- Théologie
- Philosophie
- Langues et lettres
- Histoire, art et archéologie
- Information et communication
- Sciences politiques et sociales
- Sciences juridiques
- Criminologie
- Sciences économiques et de gestion
- Sciences psychologiques et de l'éducation
- Sciences médicales, sciences dentaires, sciences biomédicales et pharmaceutiques et sciences de la motricité
- Sciences et sciences vétérinaires
- Sciences agronomiques et ingénierie biologique
- Sciences de l'ingénieur et art de bâtir et urbanisme
- Art et sciences de l'art

Dans le respect des dispositions générales prévues par le règlement doctoral de l'Académie, chaque CDD a adopté des dispositions particulières qui fixent les modalités de mise en œuvre du doctorat dans son domaine d'études.

La liste des membres composant chaque commission doctorale de domaine et les dispositions particulières élaborées par chaque CDD sont disponibles à la rubrique « Doctorants » du site web de l'Académie :  
> [www.academielouvain.be](http://www.academielouvain.be)

## REGLEMENT DOCTORAL DE L'ACADEMIE

Le règlement doctoral de l'Académie et ses annexes sont disponibles à la rubrique « Doctorants » du site web de l'Académie :

> [www.academielouvain.be](http://www.academielouvain.be)

## LE FINANCEMENT DU DOCTORAT

Il existe plusieurs types de financement du doctorat impliquant des statuts différents (assistant, boursier du F.R.S.-FNRS ou du FRIA, à charge d'un contrat de recherche, etc.). Davantage d'informations sont disponibles sur les pages « recherche » et « doctorat(s) » des sites web des institutions membres de l'Académie (adresses ci-dessus).

## LES ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES

La liste des écoles doctorales thématiques agréées et leurs fiches techniques sont disponibles à la rubrique « Ecoles doctorales » du site web du F.R.S. - FNRS

> [www.frs-fnrs.be](http://www.frs-fnrs.be)

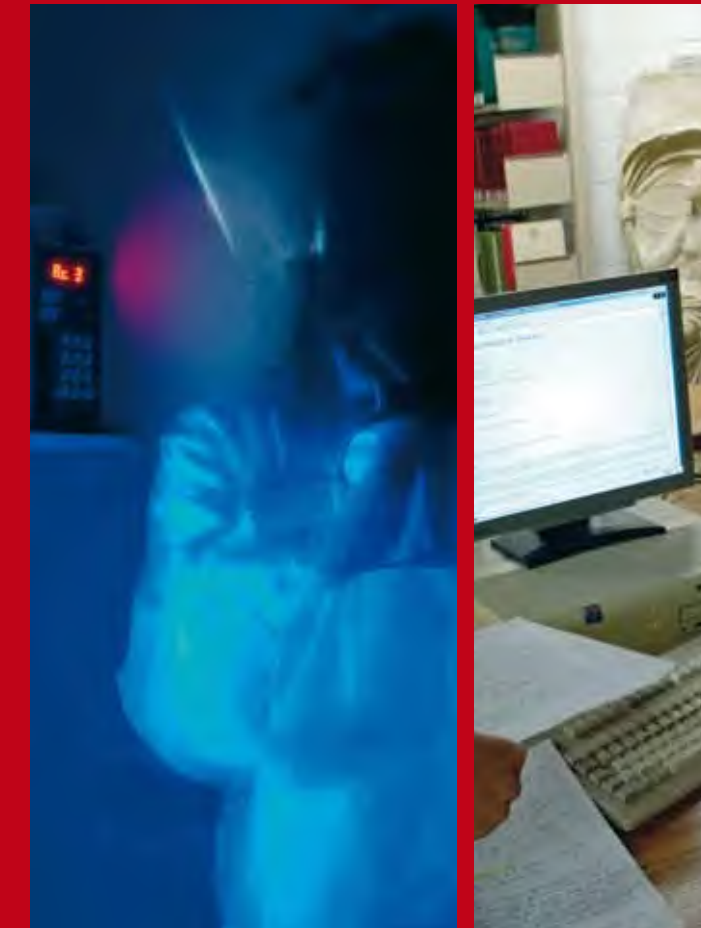
## RENSEIGNEMENTS

Michèle FONTAINE

Coordnatrice de la gestion administrative du doctorat  
Académie universitaire Louvain  
[michele.fontaine@uclouvain.be](mailto:michele.fontaine@uclouvain.be)



- > [www.uclouvain.be](http://www.uclouvain.be)
- > [www.fundp.ac.be](http://www.fundp.ac.be)
- > [www.fucam.ac.be](http://www.fucam.ac.be)
- > [www.fusl.ac.be](http://www.fusl.ac.be)



## UNE CERTAINE VISION DU DOCTORAT

### DEVENIR UN EXPERT

Choisir de poursuivre un doctorat, c'est se former à et par la recherche scientifique à un métier passionnant, celui de chercheur, avec, à la clé l'obtention du grade académique de troisième cycle de docteur.

Devenir un expert reconnu au sein de sa discipline et développer les qualités indispensables sur le marché de l'emploi constituent les deux piliers du doctorat. Ce souci d'une formation pointue et souple, spécialisée et transversale, individualisée et ouverte sur le monde se retrouve dans les deux composantes du cursus doctoral organisé au sein de l'Académie universitaire Louvain : la formation doctorale et les travaux de recherche relatifs à la préparation de la thèse de doctorat.

### UN TRAVAIL PERSONNEL MAIS PAS SEUL(E)

Le doctorat représente un travail personnel de longue haleine, en étroite collaboration avec son (ses) promoteur(s), souvent au sein d'une équipe de recherche et en contact avec la communauté scientifique internationale. Au terme de ce parcours, le doctorant sera convié à soutenir publiquement sa thèse.

### UNE FORMATION DE POINTE

Poursuivre un doctorat représente l'opportunité de bénéficier d'une formation individualisée et de grande qualité caractérisée par :

- L'acquisition d'un niveau élevé de qualification scientifique et professionnelle ;
- Le développement de compétences transversales ;
- L'ouverture internationale.

## UNE ORGANISATION DU DOCTORAT AU NIVEAU DE L'ACADEMIE

L'organisation du doctorat au niveau de l'Académie implique différents acteurs intervenant à plusieurs niveaux.

### UN RÉGLEMENT UNIQUE

Le doctorat est régi par un règlement unique quels que soient l'institution de l'Académie dans laquelle le doctorant est inscrit et le domaine d'études concerné.

### LES COMMISSIONS

C'est la Commission doctorale de l'Académie universitaire Louvain (en abrégé la CODAL) qui est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par le règlement doctoral de l'Académie. Les Commissions doctorales de domaines (en abrégé CDD), organisées au niveau de l'Académie, sont les organes responsables de la mise en œuvre du doctorat dans leur(s) domaine(s) d'études. A ce titre, la CDD constitue l'interlocuteur privilégié du doctorant et de son comité d'accompagnement tout au long du parcours du doctorant y compris en cas de difficultés entre le doctorant et son (ses) promoteur(s).

### LES QUATRES ÉTAPES DU CURSUS

Il revient en particulier à la Commission doctorale du domaine de valider les quatre étapes obligatoires du cursus doctoral (ces étapes peuvent éventuellement être précédées d'une étape facultative de pré-admission) :

- L'admission au doctorat ;
- La confirmation (dans un délai de 12 à 24 mois après l'admission) ;
- La défense privée ;
- La soutenance publique.

## LA FORMATION DOCTORALE ET LES ECOLES DOCTORALES

La formation doctorale est définie de manière souple et spécifique, selon les besoins du doctorant. Le programme de formation doctorale, évolutif par essence, est proposé par le doctorant en étroite collaboration avec son (ses) promoteur(s) et les membres de son comité d'accompagnement.

### LE PROGRAMME

Le contenu du programme de formation doctorale est approuvé par la Commission doctorale du domaine qui en évalue régulièrement la progression et valide les activités suivies dans ce cadre. La formation doctorale s'articule autour de trois axes principaux :

- La formation disciplinaire, constituée par un ensemble de cours avancés et la participation à des séminaires locaux et internationaux ;
- La communication scientifique, orale ou écrite (publications scientifiques, rapports de recherche, etc.) ;
- Le développement de compétences transversales (langues étrangères, gestion de projets, pédagogie, propriété intellectuelle, etc.).

### LES ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES

La formation doctorale s'acquiert en partie au sein des écoles doctorales thématiques (en abrégé EDT), agréées par le Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS. L'offre de formation des écoles doctorales thématiques est organisée conjointement par les différentes académies universitaires, favorisant ainsi l'interdisciplinarité et les échanges entre les doctorants issus des différentes institutions universitaires de la Communauté française de Belgique.

